

## AIDE A LA REALISATION D'UN BUDGET EQUILIBRE

### Dossier de candidature au PIEED

Le budget prévisionnel sert à anticiper et gérer les entrées d'argent (Recettes ou Produits) et les dépenses (Charges) liées à votre action. Il doit refléter le contenu de votre projet de façon réaliste.

Merci de remplir votre budget prévisionnel **avec la trame fournie**.

#### Points d'attention :

- 1) Merci de donner le **détail** des charges et produits de votre projet d'ECSI. Votre budget doit obligatoirement être **équilibré** entre les charges et les produits (avec et sans les consolidations/ valorisations).
- 2) N'oubliez pas de comptabiliser vos « **frais de gestion** » sur le budget global. Les « frais de gestion » correspondent à la part des frais de fonctionnement de votre structure en plus des frais directs liés aux activités (par ex. : abonnements téléphoniques, adhésion à MDE pour locaux, assurances, indemnités de volontariat de service civique...). Vous pouvez les comptabiliser jusqu'à hauteur de 10% de votre budget.
- 3) N'oubliez pas de faire apparaître la valorisation du bénévolat et la consolidation. Elles servent à valoriser votre travail auprès des bailleurs de fonds et à vos propres partenaires en y représentant la valeur monétaire de tout ce qui est mis à disposition gratuitement :
  - La **valorisation du bénévolat** correspond à la valeur de toute aide bénévole effectuée pour la réalisation d'une action (remboursement de frais non compris).  
*Ex. : si vos bénévoles donnent ensemble l'équivalent de 100 heures de leur temps, inscrivez la somme de 800€ (100h x 8€ de l'heure - coût horaire avec charges du SMIC) dans cette rubrique dans les Charges et les Produits.*
  - La **consolidation** correspond à la valeur de toute aide ou tout service, donné gratuitement par un de vos partenaires, mais qui a un coût pour celui-ci.  
*Ex. : si un partenaire vous offre un service (impression gratuite de tracts, prêt d'une salle, mise à disposition de personnel salarié...) qui vous aurait coûté 500€ s'il vous l'avait facturé, inscrivez « 500€ » dans cette rubrique dans les Charges et les Produits.*

La valorisation et la consolidation apparaissent, après le budget en frais réels, toujours au même montant à la fois dans les Charges et dans les Produits. Lorsqu'une somme est consolidée, merci de nous préciser quel service a été rendu et par quel partenaire.

Vous trouverez ci-dessous une présentation commune d'un budget équilibré.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépense 1 Dépense 2 · · ·	en €	Recette A Recette B · · ·	en €
Frais de gestion 10% MAX du sous-total Dépenses	en €		
<b>SOUS-TOTAL DEPENSES</b>	<b>en €</b>	<b>SOUS-TOTAL RECETTES</b>	<b>en €</b>
Valorisation Consolidation	en €	Valorisation Consolidation	en €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>X €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>X €</b>